LE MOT DU PRESIDENT

Paris-Aix, le 6 janvier 2019

Cher(e) Adhérent(e) de l’AFDD,

Au début de cette nouvelle année, je vous présente mes vœux les plus chaleureux, pour vous-même et pour vos proches, en souhaitant que 2019 vous apporte joie, santé et paix et qu’elle permette la réalisation des projets qui vous sont chers.

Je formule ensuite des souhaits pour notre chère Association française des Docteurs en droit, en espérant qu’au cours de cette année nouvelle, elle poursuive ses différentes actions au mieux des intérêts de ses membres et de l’intérêt général, et qu’elle favorise les échanges pour soutenir cet important diplôme qu’est le doctorat et pour être aussi, conformément à ses statuts, une force de proposition en Droit et dans les disciplines voisines que sont l’Economie, la Gestion et la Science Politique.

Ce début d’année est également pour moi l’occasion de vous donner quelques informations sur la vie de l’AFDD, et en particulier sur l’activité d’un conseil d’administration particulièrement dynamique et solidaire que j’ai le grand plaisir de présider.

Je commencerai par quatre événements intervenus au cours du mois de décembre :

* l’adoption par notre Conseil d’administration du 10 décembre 2018, à l’unanimité, d’une motion destinée à défendre la passerelle vers le Barreau. Cette motion est la suivante : *« Devant le souhait émis par le Conseil National des Barreaux, lors de sa dernière assemblée générale des 16-17 novembre 2018, de ne plus permettre un accès direct et automatique des docteurs en droit au CRFPA et de les soumettre à l’avenir aux épreuves orales de l’examen d’entrée, le Conseil d’administration de l’AFDD tient à exprimer sa profonde inquiétude à l’égard de la remise en cause du système de passerelle et à réaffirmer son très fort attachement à la rédaction actuelle de l’article 12-1 de la loi du 31 décembre 1971 qui lui paraît accorder au doctorat toute la valeur qu’il mérite. Cela étant, le Conseil d’administration tient à préciser qu’il serait également heureux que puisse voir prochainement le jour, entre le CNB et l’AFDD, un groupe de travail qui réfléchirait aux différents moyens possibles de renforcer l’attractivité de la filière doctorale auprès du Barreau » ;*
* la nomination par ce même conseil d’administration d’Hugo Barbier en qualité de Secrétaire Général de l’Association. Professeur de droit, Hugo est notamment l’auteur d’une thèse remarquée sur « La liberté de prendre des risques » et titulaire à la Revue trimestrielle de droit civil de la chronique des obligations. Sa nomination dans ces importantes fonctions est une excellente nouvelle pour notre Association ;
* une très intéressante rencontre à la Tour Montparnasse, organisée par nos amis jeunes avocats du Barreau de Paris Richard David et Matthieu Quiniou pour présenter leur prochain ouvrage collectif sur le Droit en mutation et qui, en réunissant près de 50 docteurs et doctorants, a permis de réfléchir ensemble aux nouvelles actions que l’AFDD pourrait prochainement lancer à l’intention des jeunes qui choisissent la voie doctorale (renforcement des liens avec les Ecoles doctorales, développement des thèses Cifre menées en alternance, relations avec l’étranger, publications…) ;
* enfin la proclamation du palmarès de notre prix Entreprises 2018. Sur les 49 thèses qui ont concouru, six ont été distinguées par le jury. Ce sont celles de Sophie Lière, *L’innovation technologique dans les contrats publics d’affaires*, th. Paris II, 2017 (prix), de Laetitia Lopez, *L’action en justice des parties prenantes dans le cadre de la responsabilité sociale de l’entreprise*, th. Lyon III, 2017 (mention spéciale), d’

Aude Bernard, *Sûretés et droits européens*, th. Toulouse, 2016 (mention spéciale), de Karl Lafaurie, *La force obligatoire du contrat à l’épreuve des procédures d’insolvabilité*, th. Bordeaux, 2017 (mention), d’Olivier Wirz, *Les sociétés en nom collectif au XVIIIe* *siècle*, th. Paris II, 2017 (mention) et d’Amal El Aouadi, *When CSR meets the stock* *market : the role of investor attention*, th. Clermont-Ferrand, 2016 (mention).

Une cérémonie de remise de ces prix sera organisée à Paris, dans le cadre du prochain déjeuner mensuel de l’AFDD, prévu le lundi 18 février à 12h15 dans les locaux de France-Amériques (9-11 avenue Franklin Roosevelt (avec un conférencier tourné vers le monde de l’entreprise).

Par ailleurs, depuis novembre dernier, notre Association a lancé sur son site informatique un Bulletin mensuel intitulé « *Horizons du droit* », dont l’objet est d’ouvrir ses colonnes électroniques à celles et ceux qui souhaitent mettre notre discipline en relation avec des horizons auxquels, au moins pour certains d’entre eux, on ne l’associe pas spontanément (sciences, espace, santé, art, psychologie, histoire, économie, littérature, gestion, géographie, environnement…). Naturellement, ce bulletin a vocation à monter en puissance, mais d’ores et déjà trois numéros sont accessibles sur notre site, et ses colonnes vous sont, au demeurant, ouvertes ! N’hésitez donc pas à nous contacter si vous avez envie d’y participer !

Dans les prochaines semaines, plusieurs rendez-vous sont d’ores et déjà à noter :

* le lancement du prix Droit de la Famille, avec un jury placé sous la présidence de Maître Stéphane Valory, vice-président d’honneur de notre Association ;
* à Paris, le jeudi 17 janvier 2019, de 13h15 à 18h, à la Maison du Barreau, 2 rue de Harlay (amphithéâtre Louis-Edmond Pettiti), notre colloque sur « *Le Droit à l’écoute* *des start-up* ». La participation y est gratuite pour tous les adhérents de l’AFDD, et il est toujours possible de s’inscrire par courriel soit à [contact@afdd.fr](mailto:contact@afdd.fr), soit directement auprès de moi ([jacquesmestre81@gmail.com](mailto:jacquesmestre81@gmail.com)). N’hésitez surtout pas à venir… même au tout dernier moment ! Le thème est particulièrement intéressant et, dans la foulée de ce colloque que nous concevons comme un point de départ, l’AFDD va créer un Groupe de Travail « *Start-Up* » destiné à approfondir la réflexion juridique et économique en ce domaine si important pour notre économie ;
* le jeudi 28 mars, à Clermont-Ferrand, un colloque sur les fondations (régime juridique et fiscal, fondations d’entreprise, fondations devenant actionnaires lors d’une opération de transmission, groupes de fondations, comparaison avec les fonds de dotation, les *charity trusts*…). Avec, ici encore, dans la foulée la constitution d’un Groupe de travail dédié aux fondations et qui accueillera tous les membres de l’AFDD intéressés par ce thème ;
* la soirée annuelle au Sénat le samedi 22 juin ;
* les 10 et 11 octobre à Marseille, une manifestation organisée par la section Provence, probablement sur un thème de Droit-Gestion qui devrait être celui de la performance : une exigence de plus en plus présente en droit (contrats, énergie, marchés publics, rémunérations des dirigeants… et même système judiciaire !), une exigence d’ailleurs tout à fait compréhensible de compétitivité, mais qui n’est pas non plus sans soulever quelques risques (discriminations, éventuelles maladies professionnelles, suppression d’emplois avec la promotion des robots...). Journées de travail qui pourraient se prolonger par un week-end en Provence pour celles et ceux qui le souhaiteraient !  ;
* et, si nous arrivons à en boucler le financement, une belle manifestation en fin d’année, sans doute à Paris, pour témoigner du rayonnement du doctorat français à l’étranger !

Je terminerai cette lettre par quatre points qui me paraissent importants :

* le premier concerne votre propre participation à nos actions et projets ! Plus que jamais, l’AFDD a besoin d’agir de manière collective, pour bien montrer l’importance de la collectivité des docteurs, et nous sommes donc preneurs de toutes vos idées, de tous vos souhaits… n’hésitez surtout pas à nous contacter pour nous en faire part très simplement et directement ;
* le deuxième concerne le site informatique AFDD. Certes, il n’est pas encore tout à fait complet et donc a besoin d’être encore amélioré, mais il est cependant de plus en plus souvent actualisé, et donc prenez l’habitude de le consulter régulièrement pour y voir les actions que nous lançons et les manifestations que nous organisons. Ce site doit être avant tout le vôtre ! ;
* un autre point est relatif à notre cotisation annuelle, qui reste pour 2019 sans changement à 70 euros pour les personnes physiques et à 400 euros (ou 1.000 euros, ou plus, pour celle de soutien) pour les personnes morales. Je ne saurai trop insister sur l’importance de cette cotisation pour la vie de notre Association et compte donc sur vous pour la régler dès qu’il vous sera possible entre les mains de notre dévoué trésorier Michel Poret (26 rue de l’Yvette, 75016 Paris). J’ajoute que le bulletin Cotisation 2019 est dès à présent disponible sur le site AFDD et qu’il est également joint à ce courrier (ainsi que le RIB de l’Association pour les adhérents qui souhaiteraient effectuer un virement plutôt que régler par chèque) ;
* et le dernier –mais pas le moindre !- concerne notre assemblée générale annuelle qui se tiendra à Paris, dans les locaux de la Maison du Barreau, 2 rue de Harlay (75001), le mercredi 3 avril, à partir de 16h30. Cette AG est naturellement, comme chaque année, importante, mais elle l’est, si j’ose dire, plus encore que d’habitude dans la mesure où le mandat des 24 membres de notre Conseil d’administration arrivera à expiration et où cette assemblée générale aura donc vocation à élire le nouveau CA pour les quatre années à venir. Naturellement, un certain nombre d’administrateurs sortants seront probablement candidats au renouvellement de leurs fonctions, mais chacun de vous est aussi naturellement en droit de présenter sa propre candidature. Simplement, pour que ces élections puissent être organisées dans la plus grande transparence, toutes les candidatures devront être déposées d’ici le 15 mars 2019, afin qu’ensuite elles puissent être publiées et connues de tous.

Je joins donc à cette lettre :

* un document qui vous permettra, si vous le souhaitez, de déposer cette candidature ;
* et un autre que vous pouvez utiliser, pour le cas où vous pensez ne pas pouvoir assister à cette assemblée générale, aux fins de donner pouvoir de vote au présent conseil d’administration.

En restant à votre disposition pour toutes les informations complémentaires que vous souhaiteriez et en vous redisant tous mes vœux pour cette nouvelle année, je vous assure, Cher(e) Adhérent(e), de mes sentiments les plus cordiaux.

Jacques Mestre

PJ : formulaire de déclaration de candidature ;

formulaire de pouvoirs adressé au conseil d’administration

Bulletin pour le paiement de la cotisation 2019

RIB de l’AFDD